

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE RELATIF A LA MATIÈRE :</p> <p style="text-align: center;">AMO – IT - FO</p>		<p>Identification du document:</p> <p>Version : 1</p> <p>Pagination : 2</p>	<p style="text-align: center;">EG CHT/DF/DC/SEFI</p>
--	---	---	---

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre de l'instruction tactique (IT), de la formation de l'agent du maintien de l'ordre (AMO) et de l'initiation au franchissement opérationnel (FO).

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres instructeurs de la SEFI, aux cadres formateurs des compagnies et aux élèves-gendarmes (EG).

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble des cadres formateurs impliqués dans la formation IT/MO et aux moniteurs d'intervention professionnelle/franchissement opérationnel.

E) MESURES A APPLIQUER :

Instruction Tactique :

Rappel sur la notion du travail uniquement en trinôme indissociable (SIMTAC et Terrain).

Salle SIMTAC :

Port du masque à usage unique pour le cadre formateur et les élèves.

Usage des postes informatiques par trinômes indissociables.

Usage des dalles informatiques uniquement par trinômes indissociables – port de gants à usage unique lors de la manipulation des dalles.

Désinfection des postes informatiques et des dalles informatiques. (**CF protocole de désinfection du matériel informatique**).

Port du masque à usage unique pour le cadre formateur et les élèves.

Exercice terrain :

Perception par chaque EG d'une arme individualisée (Famas) et préalablement stockée désinfectée.

Emport matériel individuel perçu pour le temps de la formation (Casque de combat, musette TTA, etc.).

Pas de contacts rapprochés : ordres et CR donnés à haute voix.
Emport du matériel sanitaire idoine par peloton (gel hydroalcoolique, masques de rechange)
Déplacement pédestre vers le terrain de la Vendue et/ou Buxereuilles. (**CF protocole EPG/Marches**).
Privilégier la technique. Pas de dynamisation des techniques enseignées.
Adapter l'intensité physique de la séance au port du masque.
Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel,...) à la diligence du cadre formateur au regard du séquençage de son cours.

A l'issue de la séance de formation :

Désinfection du matériel perçu à titre individuel et réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).
Désinfection du matériel collectif avant réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).
Nettoyage de la zone de travail après la séance. (**CF protocole de nettoyage des sols et aires d'évolutions et des véhicules**).
Récupération des effets de protection individuelle usagés. (**CF protocole de gestion des déchets**).

Maintien de l'ordre :

Port du masque à usage unique pour le cadre formateur et les élèves.
Port des gants MO individuels de dotation.
Emport du casque MO individualisé – Pas de perception de masque à gaz (nombre insuffisant).
Perception et désinfection individuelle du matériel MO – boucliers, BBPL, LGGM. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).
Désinfection du matériel collectif à chaque échange en cours de séance et avant réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Travail strictement réduit au niveau peloton.
Travail des phases techniques uniquement et sans plastrons.
Privilégier la technique. Pas de dynamisation des techniques enseignées. Pas de confrontation.
Adapter l'intensité physique de la séance au port du masque.
Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel,...) à la diligence du cadre formateur au regard du séquençage de son cours.

A l'issue de la séance de formation :

Désinfection du matériel perçu à titre individuel ou collectif et réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).
Nettoyage de la zone de travail après la séance. (**CF protocole de nettoyage des sols et aires d'évolutions et des véhicules**).
Récupération des effets de protection individuelle usagés. (**CF protocole de gestion des déchets**).

Initiation au franchissement opérationnel :

Port du masque à usage unique pour le cadre formateur et les élèves.
Port des gants d'intervention individuels sur les ateliers pour les élèves.
Perception et désinfection individuelle du matériel de sécurité. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).
Démonstrations effectuées par le cadre MIP/FO (gants).
Travail en trinômes indissociables par obstacle. Un seul élève sur l'obstacle.
Travail des phases techniques uniquement.
Privilégier la technique. Pas de dynamisation des techniques enseignées.
Adapter l'intensité physique de la séance au port du masque.
Retrait obstacle « perche pompier » (asperge).

A l'issue de la séance de formation :

Désinfection du matériel perçu à titre individuel ou collectif et réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Récupération des effets de protection individuelle usagés. (**CF protocole de gestion des déchets**).

F) ANNEXE :

Date : 11/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé

<p>PROTOCOLE RELATIF A LA MATIÈRE :</p> <p>EPG – EPC</p> <p>MARCHES</p>		<p>Identification du document:</p> <p>Version : 1</p> <p>Pagination : 1</p>	<p>EG CHT/DF/DC/SEFI</p>
--	---	---	---------------------------------

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre des cours d'entraînement physique général, d'entraînement au parcours du combattant et des marches.

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres instructeurs de la section éducation aux fondamentaux de l'intervention (SEFI), aux cadres formateurs des compagnies ainsi qu'aux EG.

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble des cadres formateurs impliqués dans la formation physique et sportive.

E) MESURES A APPLIQUER :

EPG :

Course à pied :

Pas d'utilisation des locaux vestiaires. Les élèves et les cadres arrivent dans la tenue idoine.

Privilégier les séances extérieures par groupe de force (effectif 15).

Distanciation 10 mètres.

Constat initial (3000 m), contrôle continu (4000 m), bilan étape et examen final (4000 m) réalisés dans l'enceinte de l'école. Circuit établi par moniteurs EPMS.

Puissance musculaire :

Privilégier autant que faire se peut les cours en extérieur.

Retrait exercice corde.

Privilégier l'usage des barres de traction extérieures.

Désinfection des barres de traction à chaque passage.

Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel,...) à la diligence du moniteur au regard du séquençage de son cours.

EPC :

Difficultés de désinfection (échelle, dessus-dessous, planche irlandaise, girafe, ramper).

Attente des directives si maintien au programme EG.

MARCHES :

Mouvement uniquement par pelotons (effectif 15).

Distanciation 5 mètres.

Matériel individuel et armement individualisé (idem protocole IT).

F) ANNEXE :

Date : 10/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé

<p style="text-align: center;">PROCOLE RELATIF A LA MATIÈRE :</p> <p style="text-align: center;">FTI</p>		<p>Identification du document:</p> <p>Version : 1</p> <p>Pagination : 2</p>	<p>EG CHT/DF/DC/SEFI</p>
--	---	---	---------------------------------

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre de l'instruction aux fondamentaux des techniques d'intervention. (FTI).

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres instructeurs de la section éducation aux fondamentaux de l'intervention (SEFI), aux cadres formateurs des compagnies et aux élèves-gendarmes (EG).

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble des cadres formateurs impliqués dans la formation FTI.

E) MESURES A APPLIQUER :

Avant :

Rappel sur la notion du travail uniquement en trinômes indissociables.

Armement et matériel individuel pour les cadres (PA, Blue Gun, menottes, EPI,...).

Perception par chaque EG d'une arme individualisée et préalablement stockée désinfectée.

Emport par les EG du PA SIG PRO (dès perception du pack armement), menottes, BPT individuels.

Perception et réintégration de tout matériel annexe (armes blanches et armes par destination factices,...) par un ou plusieurs élèves désignés.

Désinfection du matériel annexe avant usage et à chaque usage. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Désinfection des véhicules d'exercice avant usage et à chaque usage. (**CF protocole de désinfection des véhicules**).

Pendant :

Le personnel :

Port du masque à usage unique pour les cadres et les EG.

Port de gants à usage unique pour les cadres et les EG.
Usage exclusif de l'armement et du matériel individualisé (pas d'échange).
Contacts rapprochés uniquement au sein des trinômes établis.
Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel,...) à la diligence du cadre formateur au regard du séquençage de son cours.
Désinfection de toute surface ou matériel touchés par les cadres à l'issue de chaque démonstration. (**CF protocole de désinfection des matériels, armement et véhicules**).

Le cours :

Privilégier autant que faire se peut les cours en extérieur.
Démonstrations effectuées par les cadres (pas d'élève plastron) et faites à l'ensemble de la classe.
Adapter l'intensité physique de la séance au port du masque.
Privilégier les exercices dirigés sous le regard du moniteur au travail libre (correction immédiate et regard permanent sur la bonne application des mesures sanitaires).
Privilégier la technique. Pas de dynamisation des techniques enseignées. Pas de confrontation.

Après :

Désinfection du matériel perçu à titre individuel et réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).
Désinfection du matériel collectif avant réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).
Nettoyage de la zone de travail (si intérieur) après la séance. (**CF protocole de nettoyage des sols et aires d'évolutions et des véhicules**).
Récupération des effets de protection individuelle usagés (**CF protocole de gestion des déchets**).

F) ANNEXE :

Date : 10/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE RELATIF A LA MATIÈRE :</p> <p style="text-align: center;">MAAA</p>		<p>Identification du document:</p> <p>Version : 1</p> <p>Pagination : 2</p>	<p style="text-align: center;">EG CHT/DF/DC/SEFI</p>
--	---	---	--

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre des cours de maîtrise avec arme de l'adversaire (MAAA).

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres instructeurs de la section éducation aux fondamentaux de l'intervention (SEFI), aux cadres formateurs des compagnies et aux élèves-gendarmes (EG).

Armement concerné :

Tronc commun : PA SIG PRO – HK UMP 9 – FAMAS – PIE.

Formation spécifique : HK UMP5 – FAP.

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble des cadres formateurs impliqués dans la formation de MAAA.

E) MESURES A APPLIQUER :

Phase connaissance de l'arme :

Avant :

Perception par chaque EG d'une arme individualisée et préalablement stockée désinfectée.

Emport par les EG du PA SIG PRO individuel (dès perception du pack armement).

Transfert des tubes à sable mobiles de la salle SIMA vers la salle d'instruction dédiée.

Pendant :

Port de gants à usage unique pour la manipulation des cartouches inertes.

Pas d'échange d'armement.

Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel et/ou armement,...) à la diligence du cadre formateur au regard du séquençage de son cours.

Après :

Désinfection de l'armement perçu à titre individuel et réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Remise en place et désinfection des tubes à sable mobiles (salle SIMA). (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Récupération des effets de protection individuelle usagés. (**CF protocole de gestion des déchets**).

Phase entraînement au tir:

Avant :

Perception par chaque EG d'une arme + 2 chargeurs individualisés le tout préalablement stocké désinfecté.

Emport par les EG du PA SIG PRO individuel (dès perception du pack armement).

Perception par chaque EG d'une paire de lunette de protection et d'un casque de protection auriculaire individualisés et préalablement stockés désinfectés.

Pendant :

Pas de tir ne respectant pas la distanciation sanitaire (1 m) = utilisation d'un pas de tir sur deux.

Chaque tireur reçoit ses munitions et approvisionne lui même ses chargeurs sous le contrôle de l'encadrement.

Pas d'échange d'armement.

Limitation de la présence humaine au strict nécessaire dans les stands de tir couverts – Pas de série en attente derrière le pas de tir.

Suppression du contact physique pour valider le CPS fin de tir (procéder par voix ou geste).

Après :

Désinfection de l'armement et du matériel de protection perçus à titre individuel et réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Nettoyage de la zone de travail après la séance. (**CF protocole de nettoyage des sols et aires d'évolutions**).

Récupération des effets de protection individuelle usagés (**CF protocole de gestion des déchets**).

F) ANNEXE :

Date : 10/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE RELATIF A LA MATIÈRE :</p> <p style="text-align: center;">MSAA</p>		<p>Identification du document:</p> <p>Version : 1</p> <p>Pagination : 2</p>	<p style="text-align: center;">EG CHT/DF/DC/SEFI</p>
--	---	---	--

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre des cours de maîtrise sans arme de l'adversaire (MSAA).

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres instructeurs de la section éducation aux fondamentaux de l'intervention (SEFI), aux cadres formateurs des compagnies qui suivent les élèves-gendarmes (EG) sur les séances ainsi qu'aux EG.

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble des cadres formateurs impliqués dans la formation de MSAA.

E) MESURES A APPLIQUER :

Avant :

Rappel sur la notion du travail uniquement en trinômes indissociables.

Perception par chaque EG du matériel individualisé utile et préalablement stocké désinfecté (bouclier d'entraînement, bâton mousse d'entraînement).

Emport par les EG du bâton de protection télescopique (BPT) individuel.

Pendant :

Le personnel :

Port du masque à usage unique pour les cadres et les EG.

Port de gants à usage unique pour les cadres et les EG.

Usage exclusif du matériel individualisé (pas d'échange).

Contacts rapprochés uniquement au sein des trinômes établis.

Le cours :

Privilégier autant que faire se peut les cours en extérieur.
Minimiser la durée de l'échauffement (pas de contact avec le sol du gymnase – ramper)
Démonstrations effectuées par le cadre MIP sur le cadre accompagnateur de la compagnie.
Adapter l'intensité physique de la séance au port du masque.
Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel,...) à la diligence du cadre formateur au regard du séquençage de son cours.
Privilégier la technique. Pas de dynamisation des techniques enseignées. Pas de confrontation.

Après :

Désinfection du matériel perçu à titre individuel et réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Nettoyage de la zone de travail (si intérieur) après la séance. (**CF protocole de nettoyage des sols et aires d'évolutions**).

Récupération des effets de protection individuelle (**CF protocole de gestion des déchets**).

F) ANNEXE :

Date : 10/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé

<p style="text-align: center;">PROTOCOLE RELATIF A LA MATIÈRE :</p> <p style="text-align: center;">SECOURISME</p>		<p>Identification du document:</p> <p>Version : 1</p> <p>Pagination : 1</p>	<p style="text-align: center;">EG CHT/DF/DC/SEFI</p>
---	---	---	---

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre de l'instruction du secourisme.

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres instructeurs de la cellule Secourisme, aux cadres formateurs secourisme des compagnies et aux élèves-gendarmes (EG).

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.
Site intranet : <http://secourisme.gendarmerie.fr/>

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble du personnel civil et militaire de l'école.

E) MESURES A APPLIQUER :

Le secourisme est placé sous le contrôle et la responsabilité de la cellule nationale de formation au secourisme (CNFS). Cette dernière reçoit les directives directement du ministère de l'intérieur. La reprise de la formation au secourisme, actuellement suspendue, est soumise aux directives de la CNFS.

Le protocole sanitaire relatif à l'enseignement du secourisme dans l'école pourra être établi dès que la CNFS diffusera ses directives.

F) ANNEXE :

Date : 10/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé

<p style="text-align: center;">PROCOLE RELATIF A LA MATIÈRE :</p> <p style="text-align: center;">SESTEM</p>		<p>Identification du document:</p> <p>Version : 1</p> <p>Pagination : 1</p>	<p style="text-align: center;">EG CHT/DF/DC/SEFI</p>
---	---	---	---

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre des matières dispensées par la section de l'enseignement de la sécurité des territoires et des mobilités.

Matières concernées :

Mises en situations (MES), formation aux progiciels gendarmerie (FPG), agent de police judiciaire (APJ), agent de la sécurité des flux et de la mobilité (ASM) et police technique et scientifique (PTS).

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres formateurs de la SESTEM et aux élèves-gendarmes (EG).

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble des cadres formateurs spécialisés.

E) MESURES A APPLIQUER :

MES : Cf protocole FTI.

FPG, APJ, ASM : Cf protocole Salle informatique et matériel informatique partagé.

PTS :

Relevés dactyloscopiques :

Port de masque à usage unique pour les cadres et les EG.

Port de gants à usage unique pour les cadres et les EG.

Retrait du prélèvement salivaire :

Démonstration faite par le cadre sur lui-même

Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel,...) à la diligence du cadre formateur au regard du séquençage de son cours.

Nettoyage de la zone de travail après la séance. (**CF protocole de nettoyage des sols et aires d'évolutions**).

Récupération des effets de protection individuelle usagés (**CF protocole de gestion des déchets**).

F) ANNEXE :

Date : 10/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé

PROTOCOLE RELATIF A LA MATIÈRE : SIC		Identification du document: Version : 1 Pagination : 1	EG CHT/DF/DC/SEFI
---	---	--	--------------------------

A) OBJET :

Ce protocole définit les modalités de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre de la formation aux systèmes d'information et de communication.

B) DOMAINE D'APPLICATION :

Ce protocole s'applique aux cadres formateurs des compagnies et aux élèves-gendarmes (EG).

C) REFERENCES :

Protocole sanitaire « formations longues » dans les écoles de la gendarmerie V04/ 05.20.

D) CIRCUIT DE DIFFUSION :

Ce protocole est diffusé pour application à l'ensemble des cadres formateurs spécialisés SIC.

E) MESURES A APPLIQUER :

Port de gants à usage unique pour les cadres et les EG.

Pauses sanitaires (nettoyage mains, désinfection intermédiaire du matériel,...) à la diligence du cadre formateur au regard du séquençage de son cours.

Désinfection du matériel radio avant usage, après chaque usage si échange entre élèves et avant réintégration. (**CF protocole de désinfection des matériels et armement**).

Nettoyage de la zone de travail après la séance. (**CF protocole de nettoyage des sols et aires d'évolutions**).

Récupération des effets de protection individuelle usagés (**CF protocole de gestion des déchets**).

F) ANNEXE :

Date : 10/05/2020	Rédigé par : CEN KERN
	Signature : Original signé